

**DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

DATE DE CONVOCATION : mardi 13 mai 2025

Etaient présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, COUDERC Véronique, DELCROS Alain.

Etaient excusés ou absents : LEYMARIE Anne-Marie, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu.

Procurations :

Secrétaire de séance : GASTAL Gwladys.

Objet : Adhésion à l'association QUERCY-ENERGIE- année 2025

Monsieur Le Maire présente la propose l'adhésion de la commune à cette association.

- Quercy Energies, Agence locale de l'Énergie, est une association loi 1901, déclarée d'intérêt général. Sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables sont les principes de leurs actions qui contribuent au respect de l'environnement, au développement économique et à l'équité sociale.
- Quercy Energies, c'est aussi une association qui défend les intérêts et les positions de ses adhérents, engagés pour une transition énergétique vertueuse, dans les instances décisionnelles auxquelles elle participe.

Monsieur le Maire informe qu'en adhérant à celle-ci, il sera nécessaire de participer aux Assemblées Générales et différentes réunions qui auront lieu.

Il est proposé pour cela de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil de réaliser des actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine de la commune,

Le coût annuel d'adhésion s'élève à 150 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Décide** l'adhésion à l'Association QUERCY ENERGIES

DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC



- Désigne M. Philippe BOMPA pour représenter la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Marc GASTAL,
le Maire,

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du